



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

---

**OBJET : RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)**  
Subvention d'équilibre 2025

**N°2024\_154**

---

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 décembre 2024**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2024**

Date de mise en ligne : **24 décembre 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Valérie GRILLON**

**Membres présents à la séance :**

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Christophe GALLAY - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Alain GARDETTE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Claude MARCOLET (à Christophe GALLAY) - Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Catherine PEREZ) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)





## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Le budget de la Régie culturelle autonome de la Ville de Brignais s'élève, pour l'année 2025, à 596 540 euros en section de fonctionnement.

Les dépenses sont liées au fonctionnement de la régie qui a pour objet de mettre en œuvre la politique culturelle de la commune et de coordonner en outre les animations culturelles dites « hors les murs ».

La subvention d'équilibre de la régie culturelle autonome de la Ville de Brignais pour l'exercice 2025 s'élève à 354 000 euros soit une augmentation de 14 150 € par rapport à 2024.

Cette subvention permet de couvrir les frais relatifs à la programmation culturelle ainsi qu'aux frais de personnel.

Le budget primitif de la Régie culturelle autonome de la Ville de Brignais a été présenté dans le cadre du débat d'orientation budgétaire le 4 décembre 2024.

La commission n° 1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 10 décembre 2024 dans le cadre des présentations du budget 2025.

La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a été informée du dossier le 11 décembre 2024.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

**Par 28 voix pour, 5 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour**

- APPROUVER le versement d'une subvention d'équilibre de fonctionnement d'un montant de 354 000 euros pour l'exercice 2025 à la Régie culturelle autonome de la Ville de Brignais
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de la ville 2025 au compte 65736211 chapitre 65 et versés sur le budget annexe de la RCAVB 2025 au compte 74748 chapitre 74

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Valérie GRILLON

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD